

FRANÇAIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette; tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous décomvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mercredi 15 Mai 1793.

Nouvelles ÉTRANGÈRES.

du que riues nais es, est

sa fiil es.

ine

n-

la

e, oit

tés

LI-

ıré

ent

et

les

rie

14

ler

se

en

15

lle

In

e ,

De Pétersbourg, le 2 Avril. On s'empresse de procurer ici au comte d'Artois, tous les agrémens possibles. L'impératrice en est aux petits soins, et le reçoit même, dit-on, dans son boudoir. De leur côté, les ministres et officiers de la cour lui donnent successivement des fêtes et des soupers. Le comte d'Ostermann et Besborodko, le général de Soltikoff, le comte de Strogonoss, les ministres de l'empereur et de Suède se sont principalement distingués par la magnificence de ces fêtes; on ne néglige rien enfin pour distraire le prince des chagrins qui l'accablent. Son départ de Pétersbourg semble dépendre de l'arrivée d'un courier de Londres, attendu avec impatience. Le comte d'Artois est accompagné de l'évêque d'Arras, du comte d'Escars et du baron de Roll. MM. de Vauban et plusieurs autres émigrés français, sont venus le joindre depuis son arrivée.

De Constantinople, le 1,er avril. — Quatre dragomans ou interprêtes français ayant resigné leurs postes, sont entrés au service de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Espagne: démarche qui portera un coup sensible au commerce de France.

Le grand-seigneur voulant observer une stricte neutralité durant le cours de cette guerre, a fair remettre pour cet effer aux ministres des puissances chrétiennes un mémoire, dont la teneur porte en substance:

" La guerre actuelle entre la France et les puissances de Prusse, d'Autriche, d'Angleterre et de Hollande, faisant entrevoir des combats et attaques par mer et par terre, tandis qu'il est notoire que toutes lesdites puissances ont des liaisons d'amitie avec la Sublime Porte, et que celle ci est neutre dans la présente guerre: il est donc nécessaire de renouveller un ancien réglement de l'année 1194, qui revient à l'an 1790, lorsque quelques-unes de ces puissances étoient en guerre, en vertu duquel ces vaisseaux doivent s'abstenir des combats mutuels dans les ports de la Turquie, près des échelles, sous les canons de ses forteresses, et dans les lieux compris en-deça de 3 milles des côtes de la mer Blanche, tant en Asie qu'en Europe, etc. Que dans le cas d'action en pleine mer, entre les vaisseaux des puissances belligérantes, aucun des capitaines de la flotte ottomanne, ni des commandans et autres officiers de mer, n'auroit à s'en mêler ni donner des marques de partialité en faveur d'un parti contre l'autre, etc. »

De Turin, le 10 avril. - " Le roi a en ces jours passés une indisposition, dont il est entièrement tétabli; mais à cette occasion, l'on a pu s'appercevoir combien le peuple de Turin aime son souverain. La tristesse étoit peinte sur tous les visages, lorqu'on apprit sa maladie. Une joie universelle y saccéda bientôt, lorsqu'on fut informé qu'un prince aussi juste que débonnaire avoit récouvré la santé. Au reste, il règne la plus parfaite tranquillité dans les états de S. M. Sarde. Victor-Amédée, malgré la douceur qu'il met dans son gouvernement, et qui le fait chérir de tous ses sujets, a été dans le cas, par les évènemens de la guerre, à laquelle il a été forcé de faire publier un maniseste, que le général de Vins a lu à la tête du corps des officiers. Après avoir exposé les désagrémens, les privations, les fatigues, les dangers de toute espèce, qui sont inséparables du service en tems de guerre, il porte « une exhortation à tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à la dureté de cette vie, ou qui par des raisons de famille, préféreroient de s'en excuser, de demander leur retraite ou démission avant le commencement de la campagne, puisque, celle-ci une fois entamée, il faudra qu'ils restent, bongré, malgré, et seront traités très-sévèrement, ceux qui voudroient s'en dispenser ». Mais telle est la bonne volonté et l'ardeur de nos officiers, que l'on est généralement persuadé qu'il n'y en aura pas un seul qui voudra profiter de cette publication, pour se permettre de quitter le service dans ce moment-ci.

FRANCE.

De Weissembourg, ce 7 Mai. — Les commissaires de la convention ayant reproché au général Custines d'avoir dévelopé dans une lettre à Brunswick, des sentimens peu républicains; ce général desire rendre sa lettre publique.

Letere de Custines au duc de Brunswick.

a Quel a été mon étonnement d'apprendre du citoyen Corbeau, lieutenant-colonel de l'artillerie, que l'avois envoyé à Manheim, que le capitaine Booz, du cinquante-sixième régiment d'infantetie, fait prisonnier, avoit osé se dire chargé de mission de ma part, auprès de la convention et du général commandant à Mayence, et que cette mission avoit pour objet, de

les inviter à traiter pour la reddition de cette ville: une semblable machination ne peut avoit été inventée que par quelques-uns de ces hommes, dont les intrigues dans toutes les cours de l'Europe, ont précipité cette partie du monde, dans la guerre la plus désastreuse, à laquelle elle ait pu se livrer. l'augure trop de la grande âme de V. A. S., pour ne pas me persuader qu'elle voudra bien faire comprendre le capitaine Booz dans le premier échange, le faire remettre aux postes français, sous bonne et sûre garde, en m'en prévenant d'avance. J'annonce avec franchise à S. A. S., que trop blessé d'une semblable imposture, je ne laisserai pas ignorer à l'Europe une intrigue, dont le but seroit de déshonorer le caractère que je crois avoit développé depuis le commencement de la révolution et de cette guerre. Il me seroit douloureux de n'avoir pas la possibilité d'établir en mèmetemps l'opinion que j'ai cru jusqu'ici devoir aux vertus du roi de Prusse et du duc de Brunswick ...

(" J'ai cru jusqu'ici devoir croire assez à la vertu du duc de Brunswick et du roi de Prusse, pour ne pas les soupçonner capables de prendre part à une trahison aussi infâme. Voici le sens littéral de ces mots, pour quiconque, doué d'une saine raison, vondra réfléchir un instant.)

ne

110

joi

sai

de

de

d'u

dor

ber

la

sex

pui.

a .

et c

"Quelque soit la différence de la cause que je soutiens, et de celle à laquelle V. A. S. a prodigué ses grands talens; elle voudra bien se rappeller que tous mes moyens sont employés à soustraire 24 millions d'hommes, à la cupidité, à la tyrannie, et à la vexation de ceux qui s'étoient partagé le trésor public de la France, qui se faisoient un jeu d'assouvir toutes leuts passions, par des dilapidations qui coûtoient des sueurs de sang à l'artisan des villes et à l'infortuné habitant des campagnes; qui arrachoient à l'être assez malheureux, pour tenir le jour d'eux, jusqu'aux langes et aux haillons qui étoient destinés à les couvrir, et qui faisoient pousser à ces malheureux passans le cri de douleur, funeste avant-coureur de la misère et des maux auxquels sa carrière étoit destinée ».

"Si je dois succomber dans l'entreprise que j'ai formée d'être un des plus ferme appui d'une aussi bonne cause, je dis, avec assurance: entouré d'ennemis au déhors et au dedans, jamais atteint par l'esprit d'aucun parti, mon car

rère saura du moins arracher des sentimens des uns et des autres, et de ceux même, qui, guidés par l'esprit de passion, ne peuvent entendre la voix d'aucun parti ».

D'Or'éans le 13 Mai. Au rédacteur.—Nos citoyennes arriveront avec ma lettre à Paris; rendez publique leur adresse, vons pronverez que vous vous intéressez au sort des malheureux (elle a été présentée hier à la convention).

" Peres du peuple : des mères, des épouses, des ciroyennes, viennent vous demander leurs maris, leurs pères, leurs parens, leurs amis, leurs concitoyens. Les uns ont été enlevés à côté d'elles, au milieu des ténèbres de la nuit, avec l'apareil imposant d'une force armée, et ont étè jettés dans les prisons, sans égards pour l'âge et les infirmités; les autres sont capuis chez eux, patcequ'il ne reste plus, sans doute, de local pour les incarcérer. Où est donc, pères du peuple, cette liberté que vous venez

de proclamer si solemnellement.

" Et nous aussi, nous acrions été captives, si l'on eur pu nous pressentir; ils nous ont méconnues, les lâches! Eh bien! qu'ils apprennent que si une fille, à pareil jour, délivra Orléans et la France du joug britannique) Jeanne d'Arc, le 8 Mai 1429 (, des citoyennes épouses et mères, par une commémora-tion digne d'un peuple libre, concourront aujourd'hui à délivrer seurs concitoyens de la tyrannie pro-consulaire... Cette enceinte est le sanctuaire de la liberté, elle doit être le temple de la vérité. Nous dirons tout; doit on avoir des craintes devant les représentans d'une nation généreuse?

Après ce début, elles retracent le tableau des vexations des commissaires; présentent à la Convention toutes les victimes de ces tyrans

d'un jour.

ette

VOIE

nes,

Eu-

dans

e ait

âme

'elle

Booz

aux

de,

ivec

ein-

er à

de

éve-

ion

de

ne-

aux

1115-

la

se,

dre

ens

me

lue

. a

se

yés

pi-

IIX

la

tes

oû-

les

jul

Br

ux

et

ns

oit

ue

ne

II-

ILS

" Cette citoyenne, disent-elles, est l'épouse du sectétaire de la municipalité; elle a abandonné six enfans pour venir demander la liberté et la réintégration de leur pere. - Voilà la directrice de la poste mere de 8 enfans, sexagénaire, qui comme ses peres, jouissoir depuis un siecle de la consiance publique; elle à été sacrifiée aux intrigues d'un tailleur qui, et conduit nagueres par l'Assemblée électorale, vient enfin de lui enlever sa place. - Voilà la fille du contrôleur; pere de sept enfans,

sans fortune, sans reproche, et cependant destitué. - Vous voyez la fille d'un juge de paix presque séxagénaire, pere de 4 enfans; on lui a ravi des fontions qu'il n'avoit pas encere commencée, et qui lui avoient eté décernées 8 jours avant le décret de tébellion ; par ses conciroyens, juges in partiaux de ses talens, de son civisme et des sacrifices qu'il avoit faits pour la chose public. - Un pasteur faisoit, comme Fénélen, aimer, respecter les loix er la réligion, il a été enlevé à la confiance de ses paroissiens; et! le croiroit-on? pour étouffer les réclamations qui déjà se manifestoient, le régime des lettres de cachet a reparu; un ordre l'a exilé. - Pères du peuple, fondateurs de lla liberté, nous vous dénonçons les nombreuses arrestations faites pendant la nuit, et sans motifs connus, non sur des ordres exhibés, mais sur des notes nominatives, remises par des agens provisoires à des agens subalternes. - La vieillesse n'a même pas été respectée. Nous avons laissé dans les prisons 6 citoyens administrateurs de l'hôpital, dont 2 presque octogénaires. Vous voyez leurs enfans; ils ont été arrêtés pour un fait arrivé il y a 3 ans, et présenté insidieusement comme une félonie, lorsqu'il n'est qu'une correction, dont l'application blâmable, il est vrai, n'a pas été faite une seule fois depuis cette époque. - Nons venons enfin vous peindre les larmes et le désespoir de 40 citoyennes épouses et mères : provoquées par un officier municipal provisoire; elles ont été pour la troisième fois demander justice à vos commissaires, alors sortant d'un bauquet de 100 personnes. Associés a une fête qui n'en est pas une pour leurs malheureux concitoyens, elles ont reçu sur leur tête le bonnet de la liberté; deja elles le regardoient comme le présage de celle de leurs époux; mais non, un

refus de vos commissaires à terminé cette soène... Tels sont les faits, citoyens législateurs; voilà comme ont été traités les habitans de cette cité, qui jadis sauva la France. Eh! dans quel tems a t-on chercher à abâtardir leur courage, à enchaîner leurs bras!... On les a mal connus, si l'on a espéré que ces vexations seroient expirer dans leurs cœurs le serment qu'ils ont présé à la république une et indivis be-Notre Terre a été frappée avec la pique de la liberté; et en un mois de temps il en est sorii 488 guerriers pour les armées, et 600

pour la Vendée. Comme la mère des Graques, nous apprendrons à nos enfans qu'ils doivent tout à leur patrie; parés de contones de chêne, ils seront nos ornemens; mais aussi ils apprendront de nous que, républicains, ils doivent résister à l'oppression: nous leur en donnons l'exemple, en venant la dénoncer aux représentans du peuple.

"Nous demandons, législateurs, qu'il soit sur-le-champ nommés des commissaires dans votre sein, pour vérifier ées faits, constater les vexations, signaler les tyrans subalternes, et subsistuer l'égide de la loi à la hache de l'ar-

bitraire.

Paris. - Le contingent de Paris pour les départemens en rébellion va être complet. Le bon sens et le patriotisme ont tout arrangé. Ni Paris, ni les hommes, ni les Français ne veulent être contraints par la terreur : montrez-leur où est le péril, ils iront. Trois départemens du midi, qui, ensemble, n'ont pas plus de populotion que le département de Paris, ont enfanté cent mille combattans. Pour en avoir 12 mille à Paris, il falloir les démander dans le langage de républicains généreux et libres; on en auroit en le double. Il ne sera donc pas nécessaire de sonner le rocsin, de tirer le canon d'allarme, d'emprisonner les riches, les notaires, les boutiquiers, les jeunes gens à culotte étroite, les commis, les garçons limonadiers, ni les douze mille périmonnaires de 1792, ni les huit mille autres, ni les clubistes de la Sainte-Chapelle, ni les fayétistes, les feuillans, ni les mos és, ni d'allumer des forges sur toutes les places publiques, ni de tordre les riches au pressoir pour en exprimer tout le suc. Il falloit douze mille hommes et dix millions, et on les a. Les gens un peu sages estiment qu'il est bon de ne bas brûler toute notre poudre en un jour, et de garder une poire pour la soif.

Suite de la séance du Lundi 13 Mai. Santerre annonce qu'il est prêt à partir à la tête de 12 à 15 mille hommes, quatre vingt pièces de canon, et qu'il y aura 100 mille hommes

rasssemblés dans la Vendée.

Barrère annouce que l'armée du Nord ayant demandé Custines pour général, le conseil exécutif vient de le nommer. Ce choix est approuvé.

La convention décréte que les membres de la convention qui conserveront leur emploi dans les armées, seront tenus d'opter entre leur emploi et la fonction de reptésentant du peuple.

Séance du Mardi, 14 Mai.

On fait lecture de l'eloge du général Damplerre, pronnoncée par Léquinio, commissaire de la convention, sur le bord de sa tombe, au camp de Famars. Les soldats ont juré de venger sa mort. La convention ordonne l'insertion au bulletin, de cette oraison funêbre.

Clavières, ministre des contributions écrit qu'il vient d'apprendre qu'il existe des plaintes contre lui, dans les comités. Il en demande communication. Un membre demande qu'il soit renvoyé à l'instant. On renvoye sa lettre au

comiré

Les commissaires près de l'armée du Nord, écrivent qu'ils ont destitué le général de brigade fournie pour ne s'être pas trouvé à son poste à l'affaire du rer, de ce mois. Ils se plaignent qu'on ne leur envoie que des assignats de forte valeur, ce qui arrête le payement des

Sir J

L

tant

à la

lequ

gaise

hatio

qu'à

tieni

est

conti

plus

Fran

clara

et d

com

curie

ce

SOUD

lippe

jerre

notal s'il e

I

Chambon s'élève contre les commissaires qui peuvent suspendre un officier public et un militaire; mais ne peuvent les destituer. On

renvoie l'observation au comité.

Le prince de Cobourg a écrit au général Lamarche qu'il a réçu une lettre du ministre Lebrun qui le ménace par qu'il garde prisonnier le fils de Lecointre qui lui a été livré par Dumourier. Il va faire donner des ordres pour le faire chercher. Il réclame l'échange de 1400 prisonniers qui auroieut du lui être rendus depuis trois mois,

Lamarche lui a repondu qu'il alloit s'occuper de l'échange, et qu'il l'engageoit de ne plus tolérer les pillages les incendies auxquels les

Autrichiens se livrent. Lamarche.

On touscrit à Paris au bureau de ce journat boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3,.

Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année
Ls liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.